



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Madame Monika Lischer
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par SMUN/PG
notre réf. A.1/2026/25 - sm
votre réf.

Lausanne, le 21 mai 2026

Consultation sur l'avant-projet de l'initiative parlementaire 25.434 « Pour une gestion claire des droits d'auteur lors de concert »

Madame la Directrice,

Nous vous remercions de nous avoir sollicités dans le cadre de la consultation susmentionnée.

La Ville de Lausanne est favorable à la modification de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) telle que proposée. La gestion collective assurée par la SUISA profite à toutes les parties prenantes et il est primordial de la maintenir. Pour les compositrices ou compositeurs et pour les parolières ou paroliers, elle renforce la solidarité entre ayants droit. Pour les organisateurs de concerts, elle garantit sécurité juridique et prévisibilité budgétaire.

Les licences directes peuvent être problématiques car elles fragilisent cette solidarité et compliquent la gestion pour les organisateurs de concert. Il peut arriver dans ce genre de cas que la SUISA ne soit pas informée d'un transfert de droits à une agence étrangère, ce qui peut entraîner des revendications concurrentes. Souvent, seule une partie des droits fait l'objet d'une licence directe, ce qui augmente inutilement la charge administrative.

La révision proposée de l'article 40 LDA vise à limiter les licences directes aux cas où l'artiste détient tous les droits sur les œuvres interprétées. Dans ces cas, l'organisateur d'un concert peut régler directement les droits avec l'artiste, sans insécurité juridique ni imprévisibilité budgétaire. Les artistes concernés sont souvent en début de carrière ; leur choix de renoncer à la gestion collective doit donc être respecté. Il conviendra toutefois de clarifier à l'avenir la coordination avec SUISA en cas d'exercice individuel des droits d'exécution, afin d'éviter tout risque de double facturation pour les organisateurs.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter